

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept du mois de juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : DRAY Bernadette (LALANNE Claude) - BONNARD-DREVARD Nathalie (FIERE Pascale)

Absent sans procuration : VETTOVALLI Michel

Secrétaire de séance : GONTARD Christopher

Délibération n°1.7

Objet : Tarification du repas à la cantine

Cette délibération annule et remplace celle du 29 juin 2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après concertations et études suite à la révision du prix du repas de la part du prestataire, il conviendrait de revoir la tarification des repas à la cantine.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité-majorité des membres présents, d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2023 le tarif suivant :

- Prix d'un repas « régulier » à la cantine municipale = 4.40 euros
- Prix d'un repas « exceptionnel » à la cantine municipale = 6.60 euros
- Prix d'un repas « fournis par les parents dans le cadre d'un PAI » = 1 euro

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse, le 28 juin 2023
Le Maire,

